



## Une mutuelle santé inédite

Publié le 31/08/2015 par Boris Loumagne

### **La Ville accompagne la mise en place d'une mutuelle santé pour les plus démunis.**

Réduire les inégalités en matière d'accès au soin, c'est tout l'objet du dispositif Ma commune, ma santé, qui sera lancé le 16 septembre à Bergerac. Il s'agit plus précisément de proposer une complémentaire santé à un prix abordable, à l'échelle de la ville. Cette mutuelle est placée sous l'égide de l'association à but non lucratif Actiom, qui travaille main dans la main avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de Bergerac. Ce dispositif s'adresse avant tout aux administrés ne possédant pas de mutuelle et qui, par conséquent, doivent s'acquitter, par exemple, du ticket modérateur lors d'une consultation chez leur médecin. Bien que cette mutuelle soit accessible à tous les Bergeracois sans distinction de revenus, il n'en demeure pas moins qu'elle s'adresse en priorité aux administrés possédant un pouvoir d'achat limité : personnes sans emploi, retraités, intérimaires, chômeurs, etc.

Comparer les offres

Le dispositif propose ainsi une dizaine de contrats éligibles à l'aide à la complémentaire santé (ACS). Ces derniers ont été sélectionnés par l'association Actiom auprès de divers assureurs et mutuelles afin de proposer aux administrés des tarifs intéressants. À partir du 16 septembre, le CCAS de Bergerac étudiera au cas par cas les dossiers des administrés ne bénéficiant pas de complémentaire santé. Par ailleurs, ceux qui possèdent déjà une mutuelle pourront aller sur place afin de comparer les offres proposées par le dispositif Ma commune, ma santé.

Une réunion d'information publique aura lieu mercredi 9 septembre à la salle de l'Orangerie à Bergerac.

Boris Loumagne